

ARRÊTÉ:

AR_2023_01

Fermeture temporaire de l'école intercommunale

Vu les pouvoirs de police du maire,
Vu le CGC,
Vu le code de l'éducation,
Vu les conditions météorologique de ce vendredi 20 janvier 2023,
Vu l'arrêté préfectoral annulant les transports scolaires ce vendredi 20 janvier 2023,

ARRETE

Article 1 : Afin de limiter les risques et accidents pouvant être provoqués par la neige et le verglas, l'école intercommunale située 38 Impasse des Ecoles à Saint-Maurice-Navacelles (34520) est fermée le vendredi 20 janvier 2023 pour toute la journée.

Article 2 : Le Maire de la commune est chargé de la bonne exécution de l'arrêté.

Le Maire
Clément THÉRY



Le 20/01/2023

Pour extrait certifié conforme